

Réconcilier socialisme utopique et socialisme scientifique

Alors que la précarité se répand dans notre société, l'idée coopérative reprend de sa force. Elle répond à l'aspiration des jeunes générations en quête de sens et d'une vie équilibrée entre travail et loisirs.

L'idée coopérative plonge ses racines dans le socialisme utopique. Elle est née au cours des années 1830 dans le prolétariat urbain parisien fortement qualifié (les compagnons). Celui-ci met en avant un « droit au travail » entendu comme un droit « au fruit du travail », conditionné par les peines et les soucis de l'entreprise. « L'association » qui deviendra plus tard « coopérative » postule pour une entreprise « formée par des travailleurs, associés pour exercer en commun leurs professions dans une entreprise qu'ils gèrent directement... » (loi du 19 juillet 78)

L'idée coopérative instaure une démocratie égalitaire au travail puisqu'un associé dispose d'une voix en assemblée générale quelque soit son capital de départ ; capital par ailleurs considéré comme un prêt subordonné et non comme un titre de propriété.

Cette idée est a-salariale. Elle rejette l'idée de propriété des moyens de production d'un patron permettant un lien de subordination entre celui-ci et ses salariés. Pas de patron, pas patron pourrions-nous dire avec les coopérateurs !

A la fin du XIXème et au début du XXème pourtant, la coopérative n'est pas mise en avant. L'action politique est pensée à travers la nécessité pour la classe ouvrière de conquérir le pouvoir d'État. Elle s'en méfie même, considérant qu'il ne peut y avoir d'îlot socialiste dans un océan capitaliste et ne le considère que comme auxiliaire à l'action politique.

L'action politique liée à l'action syndicale se traduit par l'obtention de droits pour le salarié : interdiction du travail des enfants, droit de coalition, de former des syndicats, congés payés, temps de travail limité, retraite, sécurité sociale... Les mouvements sociaux liés à l'action politique permettent aux salariés d'avoir des revenus de substitution en cas d'accident du travail, de maladie, de vieillesse... donnant au salariat un véritable statut.

Ces conquêtes sont aujourd'hui fortement remises en cause, le dernier projet de réforme sur le code du travail est là pour le prouver. La précarité sous couvert de flexibilité s'est généralisée. Combattre ces régressions sociales est nécessaire.

Quelles sont les premières expériences du travail que font les jeunes adultes depuis 30 ans si ce n'est d'abord celles des petits boulots, intérim, stages, emplois saisonniers, CDD ?

L'âge de la signature du premier contrat en CDI ne cesse de reculer...

La flexibilité accrue prônée par la droite et le CNPF, puis par les socialistes et le MEDEF, s'est traduite chez les moins de quarante ans par la conscience de n'être qu'une variable d'ajustement aux yeux des décideurs économiques. Sensation d'autant plus forte que ces même décideurs nous demandent, d'être productifs, de nous soumettre docilement et enfin de nous sentir redevables pour avoir pu travailler !

Pourtant, l'aspiration affirmée par les jeunes générations est tout autre : un travail rémunéré décemment, qui ait du sens et permette de concilier la vie privée (vie sociale, amicale, amoureuse, vie de famille, loisirs...) et le travail. « Il ne faut pas perdre sa vie à la gagner » disait Marx.

Le mouvement coopératif est à même de répondre à cette aspiration. Cette dernière année nous avons vibré avec les Fralib qui récupèrent leur outil de production et deviennent Scop Ti 1336, avec les Pilpa qui deviennent La Belle Aude.

- Autant d'expériences qui mettent en avant une idée existante pour se saisir des moyens de productions au profit des travailleurs eux-mêmes.
- Expériences qui réintroduisent dans l'imaginaire collectif l'idée de démocratie au travail.
- Expériences qui permettent de remettre du sens dans le travail. La belle Aude par exemple n'utilise plus de lait en poudre pour faire ses glaces mais du lait produit localement...

Aujourd'hui, notre parti se doit de donner à la société une perspective heureuse. Mais une perspective réaliste, réfléchie et testée. Loin d'opposer salariat et coopération, nous devons au contraire les réconcilier et mettre en avant un possible :

- Oui, les travailleurs peuvent exercer leurs talents dans un cadre démocratique exempt des dominations qui nous aliènent.
- Oui la solidarité entre travailleurs doit leur permettre de toucher un salaire de substitution en cas de « pépins de la vie », de chômage ou de vieillesse.